

Compte-rendu synthétique du Groupe de Travail #2 sur les actions à initier grâce aux retombées économiques du projet éolien de la Chapelle-Bâton et de SOLVEO Energies

Réunion du mardi 23 janvier 2024 à 18h

Participants

Les représentants de la commune :

- Monsieur Jean-Michel MERCIER, Maire
- Madame Marie-Annick CLERCY, 2^{ème} adjointe
- Madame Nathalie DUQUERROY, Conseillère municipale
- Monsieur Pascal SAUZET, Conseiller municipal

Les habitants :

- Madame Michelle ANSON BINLEY
- Monsieur Rémi BERNARDEAU
- Monsieur Alexandre CARTIER
- Monsieur Jean-François CHEVRIER
- Monsieur Bernard CHATELLIER
- Monsieur Davy LEGRAND
- Madame Fiona O'SULLIVAN

Les représentants de SOLVEO Energies :

- Madame Margot GUICHARD
- Madame Louise LE BELLU
- Madame Adeline MANCEL
- Monsieur Emmanuel VAILLE

Déroulement du Groupe de Travail

→ Accueil de Jean-Michel MERCIER

Monsieur le Maire a accueilli et remercié les participants de s'être déplacés pour participer à ce second Groupe de Travail. Il rappelle les objectifs de cette démarche qui s'inscrit dans le développement du projet éolien de la commune et de SOLVEO Energies au bénéfice des habitants.

→ Présentation de l'ordre du jour de la réunion

Emmanuel VAILLE rappelle le déroulement du premier groupe de travail. Après une rapide présentation du projet, il a été précisé que le groupe de travail a pour objectif de réfléchir et de travailler sur des idées d'actions à **initier grâce aux retombées économiques** du potentiel projet éolien. Ce travail était organisé autour de trois thématiques : **Vie locale ; Autonomie énergétique ; Environnement & gestion de l'eau.**

Il présente les **6 idées qui ont émergé des discussions** des participants au cours de cette première réunion sur la thématique « Vie locale » et propose de travailler plus en détails sur celles-ci :

- Autonomie des personnes âgées et « bien vieillir » ;

- Nouveaux services dans la commune (épicerie itinérante ; transformer l'école en lieu de services ou d'accueil pour les entreprises ; maison des services publics)
- Développer l'attractivité (cité autonome et multigénérationnelle, micro-crèche, médecin)
- Redynamiser le club de foot (travaux infrastructures)
- Travailler avec d'autres communes ou au niveau intercommunal
- Accompagner les agriculteurs et les petits producteurs (marchés locaux)

Il précise que les idées identifiées sur les thématiques autonomie énergétique et environnement et gestion de l'eau seront travaillées dans une prochaine réunion, prévue le 13 février 2024.

→ Principaux éléments issus des échanges entre les participants

Sur le projet éolien

Un participant demande **dans quelle mesure le projet éolien est assuré d'aller à son terme** et si le patrimoine local a été pris en compte dans l'étude.

→ Adeline MANCEL précise qu'à ce stade des études, **il n'a été identifié aucun élément rédhibitoire** pour la poursuite du projet, en particulier au niveau environnemental. Les volets paysager et patrimonial sont aussi pris en compte dans ce travail. **Les résultats des études vont permettre ensuite de travailler avec les élus sur des scénarios plus précis pour le projet** (nombre d'éoliennes, localisation...). Ces éléments seront présentés au cours de réunions spécifiques au projet.

→ Le maire précise par ailleurs que le **travail du GT constitue également un atout pour le futur projet**, dans sa dimension territoriale car il lui donnera une véritable singularité.

Sur la dimension intercommunale

Un participant s'interroge sur les potentielles **perspectives de fusions de communes** sur le territoire et si cela pourra concerner La Chapelle-Bâton.

→ Le Maire indique que la fusion des communes pourrait être rendue nécessaire dans le futur. En outre, il faudra dans ce cas-là **se donner toutes les forces pour être une commune avec des atouts à faire valoir**.

L'enjeu **semble donc de travailler sur l'attractivité de la commune pour se donner de tels atouts**. Travailler sur l'attractivité pourrait aussi consister à travailler sur la **solidarité**.

Sur l'attractivité et les nouveaux services dans la commune : une épicerie locale

La création d'une épicerie pourrait être une bonne idée pour la commune selon certains participants. Cela permettrait de retrouver des services pour les aînés notamment ou les personnes à mobilité réduite. Il pourrait être imaginé **un service de livraison avec des productions locales**. Il pourrait également s'agir de **collecter directement des listes de course** pour assurer cette livraison.

Un participant souligne que cela pourrait être dans les deux sens, c'est-à-dire avec **un service qui emmènerait directement les habitants** qui ne conduisent pas faire leurs courses ; ou via un véhicule électrique qui pourrait être mis à disposition.

→ Le Maire souligne que sur ce point, une réflexion est engagée au sein de la communauté de communes et que cela existe sur certaines communes.

La question se pose ensuite de qui assurerait ce service : un privé, la collectivité publique, une association ? Un participant souligne que cela pourrait **être un employé communal qui serait affecté à ce service avec d'autres missions par ailleurs**.

→ Le Maire précise qu'il faudrait vérifier au préalable qu'une entreprise n'est pas d'abord en capacité d'assurer ce service sur le territoire.

Un participant souligne qu'il faudrait avant toute chose **sonder la population** pour voir dans quelle mesure ce service pourrait être mis en place et pour quelles finalités. Pour autant, les sondages ne semblent pas toujours probants. Cela pourrait être alors réalisé en **porte-à-porte** pour concevoir un service adapté.

Sur les producteurs locaux

Un autre participant indique que **cette épicerie pourrait aussi disposer d'un local** et être organisée à la manière d'un « **point relais** » avec par exemple des **paniers mensuels** pour les habitants, garnis de productions locales et de saison. (Cela nécessiterait également de budgétiser les paniers moyens et l'investissement nécessaire pour cette épicerie pour vérifier que cela fonctionne).

Un participant souligne qu'aujourd'hui, il n'y a pas de producteur en tant que tel sur la commune mais qu'il pourrait être intéressant de favoriser par exemple l'installation d'un jeune agriculteur (même si cela revêt certaines difficultés). Il y a pour autant des **producteurs qui sont dans les communes autour** et qui pourraient être sollicités pour l'idée de l'épicerie.

→ *L'exemple de Romagne est cité pour l'épicerie avec le travail avec les producteurs locaux (il y a également un marché).*

→ *L'exemple de Cabrerets dans le Lot est également cité par le Maire avec la mise en place d'une épicerie-troc et d'un bar associatif (et la constitution d'une monnaie locale) qui rayonne sur tout le territoire.*

→ Le Maire précise qu'il faudra faire attention à ne pas rivaliser avec des services existants autour mais plutôt de partir d'une carte de ce qui existe et de **proposer des activités complémentaires**. Ainsi, une épicerie avec des producteurs locaux serait difficile à imaginer à l'échelle de la commune seule et cela nécessiterait un travail avec les communes environnantes.

Un questionnement est soulevé dans les discussions entre le nécessaire développement des services à la personne pour prendre soin des aînés sur la commune qui soit compatible avec le développement de services visant à attirer des plus jeunes sur la commune et à les y faire rester (comme les jeunes du club de foot).

Sur un nouveau tiers lieu dans la commune

Un participant souligne qu'il serait intéressant d'imaginer **une coopérative ou un lieu qui regroupe les entrepreneurs et les artisans** qui sont présents dans la commune pour les mettre en réseau et créer des synergies. Un participant rebondit en indiquant que cela pourrait être aussi une **maison de services** ; a fortiori qui permettrait de faire connaître les artisans de la commune auprès de tous les habitants.

→ Le Maire souligne qu'il y a **une envie manifeste de recréer une communauté et qu'un tiers lieu pourrait être un vrai levier** pour cela avec un volet bar associatif pour accueillir tout le monde.

Sur ce **nouveau lieu à imaginer**, un participant souligne qu'au-delà des artisans locaux, une dimension artistique pourrait être imaginée (avec des habitants qui travaillent le bois ou le fer par exemple).

Tous les participants sont d'accord pour dire que l'ancienne école pourrait être un lieu adéquat pour cela. En revanche, au-delà de la réhabilitation, certains aménagements seraient à prévoir (notamment pour disposer d'un parking).

Sur le club de foot

La question est posée de la manière dont les joueuses et leur entourage qui sont présents au club de foot puissent rester ensuite dans la commune pour créer une nouvelle dynamique. Le président du club souligne qu'**un bar associatif pourrait être un lieu tout à fait attractif pour que les membres du club** se retrouvent et partagent des moments conviviaux après les entraînements et les matchs.

Un participant souligne que d'avoir de la **musique** ou des concerts pourrait attirer encore davantage le public dans ce tiers lieu. Un tel lieu pourrait aussi fédérer les jeunes et les moins jeunes, a fortiori s'il y a la possibilité d'y organiser des repas. Le président souligne qu'il y a aujourd'hui une soixantaine de joueuses d'inscrites.

Le président rappelle qu'il y a un **besoin important et indéniable d'investissements** (enjeu partagé par les autres participants) : disposer de vrais bancs de touche, améliorer le terrain, les vestiaires, les buts. **L'arrosage du terrain** est aussi une priorité (que ce soit de l'arrosage intégré ou arrosage saisonnier). D'autant que la question de l'arrosage est aussi en lien avec les conditions climatiques. Pascal SAUZET précise qu'au-delà de l'arrosage, il est **fondamental d'entretenir le terrain** pour qu'il y ait de la pelouse en bon état.

Le président précise qu'avec ces investissements, il pourrait être **possible de recréer et d'accueillir aussi une équipe masculine**.

Sur l'enjeu du logement

Un participant indique qu'aujourd'hui, il est difficile pour beaucoup d'**accéder à la propriété**, encore plus pour les jeunes. De même, les maisons autonomes sont un enjeu d'avenir mais cela pose la question du financement.

La question des **terrains intercommunaux constructibles sur la commune** a aussi été abordée. Mais la commune n'a pas la main aujourd'hui sur ce lotissement et le projet n'avance pas véritablement pour le moment. Pour autant, le Maire souligne que **ce lotissement disposera d'atouts très intéressants** : aussi bien au niveau du prix (très bas) que de l'emplacement (bonnes distances par rapport à Montmorillon ou Civray par exemple). La question est de savoir ce qu'il faut mettre en place comme **éléments d'attractivité** pour attirer des acheteurs particuliers pour ces terrains qui seront des habitants en plus dans la commune.

Le Maire indique que la révision du PLUi inclura la possibilité de rendre habitable des corps de vieilles fermes ce qui libèrera des capacités de logement sur la commune. Il confirme également qu'il y a une **forte demande de logements locatifs**. Pour autant, la commune ne dispose pas de terrain pour créer une offre, ni des moyens d'investissements nécessaires.

→ Tous les participants s'accordent sur le besoin de logements (en particulier locatif) mais sur le fait qu'il n'y a **pas de solution facile aujourd'hui pour augmenter facilement l'offre de logements**.

→ **En synthèse :**

En conclusion des échanges, une priorité semble émerger de cette deuxième réunion, celle de **créer des services pour renforcer l'attractivité** ; pour **réunir les habitants** et ceux qui passent dans la commune en créant **un collectif et du dynamisme** ; et **pour prendre soin des aînés**, avec :

- Une **épicerie itinérante** ou « **point relais** » et / ou un **service** pour **aider les habitants à faire leurs courses** ; **soutien aux producteurs locaux** avec cette épicerie (avec pourquoi pas un employé communal qui serait en partie dédié à cette mission et dans une logique intercommunale s'inscrivant en complémentarité des services existants)
- **L'ancienne école** : la transformer en un nouveau lieu de services (mise en réseau des professionnels dans la commune, activités culturelles, artisanales, artistiques et festives (bar associatif, animations musicales) pour les habitants et ceux qui sont de passage sur la commune)
- **Le club de foot** : investir dans les infrastructures à moderniser ou réhabiliter et faire venir les joueuses et leur entourage dans le nouveau tiers lieu à bâtir de la commune

→ **Conclusion de Monsieur le Maire Jean-Michel MERCIER à la suite des échanges**

Le Maire conclue en indiquant qu'il y a **un projet sur lequel il faut travailler ensemble** et qu'il faut imaginer ensemble. Certaines idées commencent à prendre forme et elles vont donner **un véritable avantage au projet éolien** que nous aurons à présenter ensemble. Il souligne l'importance de se projeter ensemble pour donner **une vraie dynamique communale**. Le **travail autour de l'ancienne école à transformer en tiers lieu** semble être **une priorité largement partagée**. Le Maire remercie de nouveau vivement les participants.